



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2793

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 10ème Festival Lumière - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2793**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 10ème Festival Lumière - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social, d'une part, la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et, d'autre part, la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations, au premier rang desquelles l'organisation, à Lyon chaque année, du Festival Lumière.

I - Objectifs

Depuis sa création, la Métropole de Lyon soutient financièrement un certain nombre d'établissements culturels, concourant aux différents objectifs qu'elle s'est fixés. Cette implication, notamment en direction de l'Institut Lumière, favorise le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique et innovante.

Par ailleurs, l'Institut Lumière concourt, avec l'organisation du Festival Lumière, à des objectifs majeurs poursuivis par la Métropole :

- contribuer à l'attractivité du territoire métropolitain au travers, notamment, de la portée médiatique de l'événement et de ses collaborations avec des structures internationales,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.),
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les Communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance à la Métropole,
- favoriser l'insertion sociale par l'intégration de personnes plus éloignées de l'offre du festival dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle (via la structure des bénévoles), développer des partenariats ciblés avec des associations,
- enfin, développer la dimension sociale et populaire du festival.

Au même titre que le Festival des Nuits de Fourvière et les Biennales d'Art contemporain et de la Danse, la Métropole soutient le Festival Lumière en ce qu'il contribue à l'attractivité et au rayonnement culturels du territoire de la Métropole.

En outre, au vu de l'intérêt général que représentent les activités de l'Institut Lumière, la Métropole souhaite soutenir financièrement celui-ci pour ses activités permanentes de valorisation de la culture cinématographique et pour l'organisation de l'édition 2018 du Festival Lumière dont ce sera la 10^{ème} édition.

II - Activités permanentes de l'Institut Lumière

Par délibération n° 2017-2187 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 184 300 € au profit de l'Institut pour développer des activités historiques et permanentes en lien avec le cinéma, son histoire et le patrimoine des frères Lumière.

1° - Bilan d'activités 2017

a) - Diffusion cinématographique

La salle de cinéma de plus de 270 fauteuils (le Hangar du Premier Film) a accueilli environ 93 000 spectateurs sur 811 séances, avec une moyenne de 115 spectateurs par séance. Les séances de l'après-midi ont été arrêtées pour concentrer les spectateurs les soirs de semaine et ainsi diminuer le coût des films. En termes de programmation, l'Institut continue de privilégier des rétrospectives mettant en avant des cinéastes contemporains en leur présence, poursuit le festival Sport, Littérature et Cinéma, les programmations hors les murs, et a créé un nouveau rendez-vous, le festival du film muet qui met en lumière le cinéma des premiers temps autour de conférences et ciné-concerts.

En outre, l'Institut développe le travail de production de documentaires et de bandes annonces en lien avec sa programmation, valorisant de la sorte la mémoire cinématographique.

b) - Musée et patrimoine

Le musée Lumière propose un parcours autour de l'histoire de l'invention du cinématographe par Louis Lumière en 1895 ainsi que les activités d'artistes et d'ingénieurs des frères Lumière. Il connaît une fréquentation annuelle d'environ 60 000 visiteurs.

L'Institut assure également la conservation de fonds cinématographiques, accueille en dépôt des films, acquiert des affiches et des photographies, des diapositives, des manuscrits, etc. Il dispose également d'entrepôts permettant de stocker dans de bonnes conditions de conservation des copies 35 mm.

Il possède ainsi plus de 3 000 appareils et accessoires, quelque 6 000 photographies anciennes et plaques de verre, plus de 30 000 affiches, 46 000 dossiers de presse, environ 10 000 ouvrages ou encore des milliers de photographies de cinéma.

c) - Le cycle Lumière

L'exposition Lumière, coproduite et présentée au musée des Confluences de juin 2017 à février 2018, a accueilli plus de 300 000 visiteurs. Afin de créer une offre complémentaire entre le site historique et l'exposition présentée au musée des Confluences, l'Institut a créé cette année des visites spécifiques autour de l'histoire du quartier, des usines Lumière, de l'invention du cinématographe.

Le film *Lumière ! L'aventure commence*, qui présente une sélection de films des frères Lumière restaurés et commentés par Thierry Frémaux, est sorti en salle début 2017. Il comptabilise 130 000 entrées, ce qui en fait le film documentaire le plus vu en 2017. Il a, par ailleurs, été vendu dans 40 pays pour diffusion en salles.

L'Institut prévoit en outre la restauration de 300 nouveaux films Lumière.

d) - Édition

L'institut Lumière et l'éditeur Actes sud coéditent des livres sur le cinéma aux lignes éditoriales exigeantes (ex. : Alfred Hitchcock, une vie d'ombres et de lumière ; Conversations avec Claude Sautet ; etc.).

Ils ont aussi repris en 2011 la revue mensuelle de cinéma positif.

e) - Activités éducatives

L'Institut mène de nombreuses actions en direction des enfants et adolescents dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. Le musée et les ateliers pédagogiques accueillent en moyenne 20 000 jeunes chaque année. Des tournées pédagogiques sont également proposées aux établissements de la région, avec un objectif d'éducation à l'image. En 2017, le projet s'est développé de façon prioritaire dans les établissements scolaires en politique de la ville. Environ 40 000 élèves au total ont bénéficié de ces actions.

f) - La galerie de photographie (Lyon 2°)

La galerie a accueilli plus de 10 000 visiteurs en 2017. Elle vise à valoriser le marché spécifique de photographie de cinéma.

2° - Programme d'activités 2018 et plan de financement prévisionnel

Outre la consolidation de ces activités historiques, les projets de l'Institut pour l'année 2018 et les suivantes sont :

- la poursuite des actions éducatives avec un renforcement des ateliers sur l'éducation à l'image sur les réseaux sociaux, internet et d'autres types de médias à destination des élèves des zones d'éducation prioritaire ; ces rencontres auront pour objectif d'aider les jeunes à analyser et discerner les techniques de propagande par l'image. Des formations seront également proposées aux enseignants,

- la mise en valeur de la rue du Premier Film avec, notamment, la réhabilitation du mur des cinéastes, la revalorisation des extérieurs (éclairages, enseignes, etc.), la refonte de l'accueil de l'ensemble du site au regard de l'augmentation de la fréquentation depuis plus de 10 ans, l'aménagement du site en face du hangar du Premier Film pour y accueillir le public et y mener des actions éducatives,

- le développement sur Internet d'une valorisation spécifique du patrimoine cinématographique avec l'éditorialisation en continu de l'ensemble des activités,

- la poursuite de la célébration des 120 ans du cinématographe avec la diffusion à l'international du film Lumière et tournée de l'exposition Lumière prévue à Évian après avoir été accueillie au musée des Confluences et à Bologne,

- enfin, l'Institut travaille à la mise en place d'une plateforme de consultation et visionnage scientifique et populaire des films des frères Lumière. Elle serait accompagnée d'une lettre d'information professionnelle pour faire part des nouveautés et renforcer le réseau professionnel Lumière, adossé au réseau développé à l'occasion du Marché international du film classique (MIFC).

Le budget de fonctionnement réalisé 2017 et prévisionnel 2018 de l'Institut Lumière se présente de la sorte :

Recettes	Réalisé 2017 (en €)	Prévisionnel 2018 (en €)
subvention Centre national du cinéma (CNC)	1 100 000	1 100 000
subvention CNC affectée restauration films Lumière		300 000
subvention État	12 800	9 900
subvention Région	450 000	450 000
subvention Métropole	184 300	173 242
subvention Ville de Lyon	580 000	480 000
subvention affectée	20 000	40 000
entrées cinéma	360 000	360 000
entrées musée	210 000	210 000
activités pédagogiques	110 000	112 000
locations et ventes de services	400 000	420 000

Recettes	Réalisé 2017 (en €)	Prévisionnel 2018 (en €)
location exposition		49 000
produits dérivés, boutique	200 000	150 000
édition, films Lumière, photos	168 000	175 000
mécénat	100 000	180 000
parrainage	100 000	120 000
partenariats institutionnels		200 000
produits financiers, reprises sur provisions, amortissements et produits exceptionnels	85 000	83 000
Total	4 080 100	4 612 142
Dépenses	Réalisé 2017 (en €)	Prévisionnel 2018 (en €)
charges de personnel	1 900 000	2 122 000
achats (fluides, fournitures, etc.)	260 000	300 000
services extérieurs (restaurations films, locations immobilières, matériel maintenance, sous-traitance lieux du festival, etc.)	746 000	1 125 242
autres services extérieurs (intermédiaires, publicité, réceptions, etc.)	639 100	589 000
autres charges de gestion courante (redevances, cotisations, etc.)	51 000	51 000
dotations aux amortissements et provisions	320 000	280 000
charges financières et exceptionnelles	164 000	120 000
bénéfice prévisionnel		24 900
Total	4 080 100	4 612 142

III - Organisation du Festival Lumière

Par délibération du Conseil n° 2017-2187 du 18 septembre 2017, la Métropole a attribué une subvention de 1 107 320 € à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 9^{ème} édition du Festival Lumière qui s'est déroulée du 14 au 22 octobre 2017.

1° - Compte-rendu de la précédente édition et bilan

a) - Programmation

La 9^{ème} édition du Festival Lumière, dont le prix Lumière a été remis à Wong Kar-Wai, a accueilli 171 000 festivaliers (contre 160 000 en 2016, soit + 6,9 %).

En 2017, pendant les 9 jours de festival, 174 films (177 en 2016) ont été présentés à l'occasion de 421 séances (397 en 2016). 412 séances ont été présentées par des invités. Au total, le festival a accueilli 127 invités intervenants (présentation de séances, rencontres, master-class) multipliant ainsi les rencontres avec le public.

Au total, 60 lieux de 24 communes de la Métropole se sont associés au festival par la diffusion de séances ou d'actions diverses (expositions, conférences, ateliers pédagogiques, séances en prison ou en hôpital) : Bron, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Corbas, Craonne, Dardilly, Décines Charpieu, Écully, Francheville, Lyon, Limonest, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Vénissieux. Trente séances de cinéma ont été proposées dans les communes de la Métropole hors Lyon.

Le nombre total d'entrées en séances de cinéma est en hausse de 7,6 % avec 113 367 entrées (105 333 en 2016).

96 792 billets ont été émis (89 124 billets en 2016, soit + 8,6 %) toutes séances confondues, dont 67 445 dans les 36 salles de cinéma participant au festival. Les 22 salles hors Lyon comptabilisent 2 874 entrées.

Au regard de ces entrées, les recettes de billetterie ont été portées à 584 483 € HT (520 131 € HT en 2016, soit une augmentation de près de 12 %). Les recettes de projection dans les salles sont partagées à 50 % entre la salle qui accueille la séance et le Festival Lumière. Le prix moyen du billet toutes séances confondues est de 5,16 € (5,8 € en 2016).

La programmation 2017 a de nouveau proposé des grandes séances et ciné-concerts dans les institutions culturelles de la Métropole, des master-class, des rétrospectives mettant à l'honneur de grands noms du cinéma (Jean-Luc Godard, Henri-Georges Clouzot, Tilda Swinton, Harold Lloyd, Guillermo Del Toro, Giorgio Moroder, etc.). Cette édition du festival a fait la part belle au jeune public, en présentant un cycle *Disney et la France*, du cinéma burlesque autour d'Harold Lloyd et Buster Keaton, et en s'associant au festival Toiles de mêmes organisé par le groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC) dans 37 salles de la région. Au total, 34 séances pour enfants ont été organisées.

b) - Action culturelle

Les séances pédagogiques, les ateliers et les séances scolaires ont été proposés à tous les niveaux scolaires, de la primaire au lycée. Au total, 6 655 élèves ont participé à des actions de sensibilisation et des actions éducatives.

Des expositions, la brocante cinéma et photographie, Radio Lumière et le quotidien du Festival ont à nouveau été proposés. La dimension conviviale a encore été assurée par le village du festival dans le parc de l'Institut, ainsi qu'à la péniche la Plateforme en soirée.

708 bénévoles ont participé au Festival Lumière 2017. Cette forte mobilisation permet d'asseoir la dimension collective et territoriale du Festival (70 % de bénévoles lyonnais, 30 % issus des autres communes de la Métropole). Les 25-35 ans représentent 46 % des bénévoles, le taux de renouvellement est de 58 %.

c) - Actions en faveur de l'Insertion

Depuis plusieurs années, en partenariat avec différentes structures d'accompagnement et dans le cadre de la "charte des 1 000 entreprises pour l'emploi" de la Métropole, le Festival Lumière participe à la semaine de l'intégration, devenue cette année la quinzaine de l'intégration, événement organisé par la Préfecture du Rhône pour permettre aux personnes immigrées de se rapprocher de l'emploi. Ces personnes sont intégrées aux équipes de bénévoles et les entreprises partenaires du Festival leur proposent ensuite des découvertes en entreprise. Cette année, ce dispositif a été élargi à des jeunes de l'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) de Meyzieu (établissement accueillant des jeunes en difficulté sociale ou en décrochage scolaire) et à des personnes sortant de prison de l'association Devenirs Matter. Au total, 70 personnes ont bénéficié des différentes actions d'insertion (missions dans les équipes de bénévoles, période de mise en situation professionnelles, chantiers jeunes).

d) - Marché professionnel

Le MIFC est le rendez-vous des professionnels du cinéma classique du monde entier, véritable incubateur ouvert à tous les professionnels du secteur du film de patrimoine (producteurs, distributeurs, exploitants, ayant-droits, restaurateurs, diffuseurs, etc.). Le secteur du cinéma de patrimoine étant en pleine expansion grâce à l'évolution des standards de conservation et au développement des supports de diffusion, le MIFC, lieu de débats et de rencontres, entend jouer un rôle moteur dans :

- la structuration de cette filière au niveau européen et international,
- la rencontre de l'offre et la demande de ces acteurs,
- le développement des flux commerciaux entre les territoires,
- la présentation de pratiques innovantes partageables et importables,
- la contribution à la définition de nouveaux modèles économiques dynamiques et vertueux.

Il a réuni cette année 350 professionnels accrédités, soit une hausse de 15 % par rapport à 2016 (298 en 2016), avec 52 % de nouveaux accrédités. 178 sociétés étaient présentes (157 en 2016, soit + 13,4 %), représentant 22 pays (19 en 2016).

Pour cette 5^{ème} édition, le marché a été prorogé d'un jour supplémentaire (4 jours contre 3 jusqu'alors) et a proposé un focus européen qui sera reconduit chaque année pour valoriser la dimension internationale. L'offre de contenus s'est étoffée avec 14 conférences contre 8 en 2016 et un site Internet dédié a été mis en ligne.

e) - Rayonnement international

Le festival conserve son rayonnement national et international et a renforcé sa visibilité à l'international. 385 journalistes ont été accrédités, dont 112 en presse nationale et 34 en presse internationale dont des médias généralistes importants tels qu'El Pais ou The Guardian.

2° - Programme d'actions pour l'édition 2018 et plan de financement prévisionnel

La 10^{ème} édition du festival se déroulera du 13 au 21 octobre 2018.

Les principes d'organisation qui ont prévalu en 2017 seront reconduits en 2018.

Le budget réalisé 2017 et prévisionnel 2018 du Festival Lumière se présente de la sorte :

Recettes	Réalisé 2017 (en €)	Prévisionnel 2018 (en €)
subvention CNC	75 000	75 000
subvention Région	250 000	250 000
subvention Métropole	1 107 320	1 040 881
Préfecture semaine intégration	7 000	10 000
billetterie	584 483	630 000
autres produits et ventes marchandises (recettes édition, produits dérivés, accréditations, boutique, brocante, etc.)	176 081	177 000
mécénat / partenariat	1 573 862	1 680 000
achats entreprises, services	64 086	70 000
partenariats presse et communication	108 326	108 000
divers et transferts de charge	1 379	1 000
apport Institut Lumière	40 291	186 719
Total	3 987 828	4 228 600
Dépenses	Réalisé 2017 (en €)	Prévisionnel 2018 (en €)
programmation artistique	819 800	870 300
communication	795 155	836 000
service des publics	383 364	385 300
partenariats	124 240	125 000
professionnels	310 447	311 200
MIFC	151 293	290 500
technique	216 307	216 300
services généraux	308 531	308 000
lieux	850 570	858 000
équipements	28 121	28 000
Total	3 987 828	4 228 600

En 2017, les subventions à l'Institut Lumière et au Festival Lumière avaient été exceptionnellement maintenues à leur niveau de 2016 pour permettre à l'Institut Lumière de bénéficier d'une augmentation de subvention de la part du CNC. En 2018, pour respecter le cadrage budgétaire, il est proposé que la Métropole diminue de 6 % les 2 subventions versées au profit de l'Institut Lumière.

Dès lors, sur un budget de fonctionnement prévisionnel d'environ 4 612 142 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'Institut Lumière au titre de son fonctionnement en 2018 par une subvention de 173 242 €.

Il est également proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention au profit de l'Institut Lumière pour l'organisation de la 10^{ème} édition du Festival Lumière, d'un montant de 1 040 881 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution pour l'année 2018 de subventions de fonctionnement au profit de l'Institut Lumière :

- d'un montant de 173 242 € pour ses activités permanentes,
- d'un montant de 1 040 881 € dans le cadre de l'organisation de la 10^{ème} édition du Festival Lumière,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A à hauteur de 173 242 € et opération n° 0P33O5252 pour un montant de 1 040 881 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.

.